

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 Mars 2018 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Marilyn Brunet, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommmé, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Autres présences; Marc Émond et Patrick Morin

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2018-03-55; LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à;

6.13; Incitatifs aux industries

Adoptée à l'unanimité

2018-03-56; ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE Du 5 FÉVRIER 2018

Proposé par le conseiller Michel Dénommmé et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2018 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-57; ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Marilyn Brunet propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 2018-02-01 au 22-02-2018 pour un montant de 19,404.87\$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 24,118.85\$
Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 81,877.57\$
Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de février 6,778.34\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-58; DON POUR LES BÉNÉVOLES DU CLUB DES PETITS
DÉJEUNERS**

CONSIDÉRANT QUE le club des petits déjeuners est en préparation pour remercier ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une activité de reconnaissance et lors de cette activité des petits cadeaux seront remis;

CONSIDÉRANT QUE le club demande un don à la municipalité pour leur aider dans l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de faire un don de 50.00\$ au club des petits déjeuners.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-59; APPUI À MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
PÊCHE HIVERNALE AU LAC 31 MILLES**

CONSIDÉRANT QUE le lac 31-Milles est une destination touristique important dans notre région et qu'il est fermé depuis 2014 à la pêche blanche.

CONSIDÉRANT QUE ce sport apportait un achalandage touristique important dans notre région dont bénéficiait notre économie locale;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est très populaire dans la Vallée-de-la-Gatineau qu'il s'agit d'une activité familiale et peu couteuse qui ne requière que très peu d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Déléage demande l'ouverture de la pêche blanche au lac 31-Milles pour une période d'un mois afin de permettre aux touristes aussi bien qu'aux résidents de la Vallée-de-la-Gatineau de profiter de l'activité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Déléage a fait parvenir une lettre au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour que l'ouverture du Lac 31-Milles pour la pêche blanche pour une période d'un mois entre le 15 février et le 31 mars et le conseil municipal de Déléage demande notre appui dans leur démarche.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu d'appuyer la municipalité de Déléage dans leurs démarches pour l'ouverture du lac 31-milles pour la pêche blanche pour une période d'un mois entre le 15 février et le 31 mars.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-60; FORMATION

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale assister à la formation intitulée « directeurs généraux locaux des MRC, rôles et collaborations » qui aura lieu le 18 avril à Maniwaki.

Les coûts d'inscriptions sont de 307\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-61; CONGRÈS DE L'ADMQ

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale à assister au congrès de l'association des directeurs généraux qui aura lieu à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018.

Il est entendu de payer les frais d'inscription au montant de 524.00\$ plus taxes et de rembourser toutes les dépenses relatives audit congrès à la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-62; APPUI PROJET DE BELL CANADA

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a un projet d'amélioration des services internet large bande sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par Bell pour une partie de la municipalité a été retenu dans le cadre du programme Québec branché par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est une priorité pour notre collectivité et bénéficiera notamment aux résidences et aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'appuyer le projet # 136 de Bell Canada afin d'améliorer les services internet large bande sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-63; ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2018-76 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-76

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU' un règlement doit être adopté concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement avec le projet a été donné le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QU' une présentation du règlement a été faite par le maire à la séance ordinaire du 5 mars 2018;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

ARTICLE 1 :CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé pour l'exercice financier 2018, une taxe foncière générale au taux de 0.906\$ par cent dollars (100\$) d'évaluation municipale, sur tous les immeubles imposables situés dans les limites de la municipalité de Montcerf-Lytton.

COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

ARTICLE 2: TARIFS FIXES - AQUEDUC

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2018, sur tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc municipal, incluant les frais de réparation et d'entretien défrayés par la municipalité. Ladite compensation sera payable par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés :

Immeubles résidentiels et commerciaux	
Par logement	220.00\$

COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ARTICLE 3: TARIFS FIXES - ORDURES MÉNAGÈRES ET MATIÈRES RECYCLABLES

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2018, sur tous les immeubles de la municipalité pour l'enlèvement des ordures ménagères et matières recyclables. Ladite compensation sera payable annuellement par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés :

Par logement résidentiel	230.00\$
Par chalet	230.00\$
Chalet ou camp qui ne sont pas en bordure d'un chemin public	69.33\$
Pourvoiries; 0 à 99 sites	1500.00\$
100 à 200 sites	3000.00\$
200 sites et plus	7500.00\$
Garderies	300.00\$
Station-service et restaurant	460.00\$
Garage et casse-croûte	300.00\$
Dépanneur	500.00\$
Commerce dans une maison	300.00\$
Ferme	125.00\$ ou 350.00\$

COMPENSATION POUR LA COLLECTE DES BOUES ET LES OPÉRATIONS DU SITE DE TRAITEMENT

ARTICLE 4: TARIFS FIXES – FOSSES SEPTIQUES

Il est, par le présent règlement, établi une compensation pour l'exercice financier 2018, sur tous les immeubles de la municipalité pour les opérations du site de traitement des boues de fosses septiques et pour la vidange des boues de fosses septiques. Ladite compensation sera payable par tout propriétaire et suivant les tarifs ci-après mentionnés

Immeuble résidentiel	
Par logement (vidange aux 2 ans)	95.00\$
Chalet, maisons de villégiature (vidange aux 4 ans)	47.50\$
Commerce saisonnier (vidange aux 2 ans)	400.00\$
Terrain de camping (vidange au 2 ans)	800.00\$

ARTICLE 5: TARIF DU PERMIS D'OCCUPATION DE ROULOTTE

Le tarif pour l'émission d'un permis d'occupation de roulotte émis en conformité au règlement de zonage est fixé à 120.00\$ pour l'année 2018.

MODALITÉS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 6: Aucun dégrèvement ne sera accordé au contribuable lorsque le logement ou le local est vacant.

ARTICLE 7: Pour toute nouvelle construction ou tout changement d'usage en cours d'année, les compensations décrétées applicables sont établies au prorata du nombre de jours d'utilisation.

ARTICLE 8: Les règles de ce présent règlement s'appliquent également à d'autres taxes ou compensations municipales que la municipalité perçoit.

ARTICLE 9: PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Compte de taxes annuel

Lorsque le total des taxes foncières et des autres taxes ou compensation est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles pourront être payées en trois (3) versements égaux et échéants aux dates suivantes : le 1^{er} versement le 31 mars, le 2^e versement le 30 juin le 3^e versement le 30 septembre.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde porte intérêt au taux prescrit.

Compte supplémentaire découlant de modifications au rôle d'évaluation

Lorsque le total des taxes foncières et des autres taxes ou compensation est égal ou supérieur à trois cents dollars (300\$), elles pourront être payées en trois (3) versements égaux : le premier versement devant être fait au plus tard le 1^{er} jour du mois qui suit le trentième jour suivant l'expédition du compte, les deuxième, troisième et quatrième versements devant être faits au plus tard le 31^e jour du mois qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde porte intérêt au taux prescrit.

ARTICLE 9: TAUX D'INTÉRÊT ET AUTRES FRAIS

Les taxes, arrérages, ou tout autre compte impayé, porteront intérêt au taux de 15% l'an à compter de l'expiration du délai prévu pour chacun des versements.

Les frais exigibles pour le retour d'un chèque (sans provision, arrêt de paiement, etc.) sont de 25\$ par chèque.

ARTICLE 10: La taxe foncière, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'eau, ainsi que toutes autres taxes ou compensations établies et imposables par le présent règlement deviennent dues et payables au bureau de la municipalité.

ARTICLE 11 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À MONTCERF-LYTTON DU 5 MARS 2018.

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes
Directrice gén. et sec-très

2018-03-64; AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Michel Dénomme dépose un avis de motion avec le projet afin de faire un règlement relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité de Montcerf-Lytton.

Ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Adopté

2018-03-65; MANDAT POUR PROCÉDURES LÉGALES

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs tentatives et envoi des mises en demeure relativement aux taxes foncières dues depuis mars 2015, les propriétaires des matricules suivants; 4171-32-1082 et 4060-86-1887 n'ont pas répondu à nos demandes;

CONSIDÉRANT QU'il y a des arrérages de taxes de plus de deux ans et que la municipalité doit prendre des mesures judiciaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier de mandater la firme Deveau avocats de prendre les procédures légales requises dans ces deux dossiers afin de récupérer les montants dus.

Note; le conseiller Claude Desjardins se retire de la décision.

Adoptée

**2018-03-65; INVITATION POUR TAMISAGE DE SABLE;
SAISON 2018-2019**

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser la directrice générale a demandé des soumissions par invitation pour le tamisage de 6000 tonnes de sable dans la sablière municipale.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-66; INVITATION POUR SEL À DÉGLACER

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'autoriser la directrice générale a demandé des soumissions par invitation pour 100 tonnes de sel à déglacer pour la saison d'hiver 2018-2019.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-67; INVITATION POUR COUPER HERBE ET BRANCHES

Proposé par la conseillère Marilyn Brunet il est résolu d'autoriser la directrice générale a demandé des soumissions par invitation pour couper l'herbe et les branches sur le bord des chemins 2018.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-68; INVITATION POUR BALAYAGE DES CHEMINS

Proposé par le conseiller Michel Dénommé il est résolu d'autoriser la directrice générale a demandé des soumissions par invitation pour le balayage des chemins pour la saison 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-69; AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

La conseillère Christianne Cloutier a déposé un avis de motion avec le projet afin de faire modifier le règlement relatif au code d'éthique des employés municipaux.

Ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

**2018-03-70; DEMANDE À BELL CANADA/ TOUR POUR
CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le signal cellulaire dans la municipalité n'est pas très performant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est composée de domiciliés, villégiateurs et de touristes qui demandent le service par téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE le service est aussi nécessaire pour les services d'urgence tels que la Sûreté du Québec, les ambulances, service d'incendie, etc.

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada dessert notre territoire, mais le service n'est pas très fonctionnel pour les téléphones mobiles la majeure partie du temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà fait des demandes à Bell Canada mais sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ciblé un endroit sur le chemin de Lytton pour l'installation d'une tour;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est prête à faire un partenariat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il résolu à l'unanimité de demander à Bell Canada de voir la possibilité d'installer une tour sur le chemin de Lytton pour avoir une meilleure réception des appels cellulaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-71; PAIEMENT À D. HEAFY & FILS INC.

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition de la maison au 267 chemin de Montcerf sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE notre firme d'ingénieur nous recommande le paiement de 10,922.63\$ incluant la retenue de 5% selon le contrat accordé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire le paiement de 10,922.63\$ à la firme D. Heafy et fils Inc.

Adoptée à l'unanimité

Notes; Le comité de développement et de diversification de la municipalité a déposé des recommandations suite à leur rencontre du vendredi 23 février 2018. Voici leurs recommandations;

1. Répéter la rencontre du déjeuner avec les commerçants de la municipalité animé par Monsieur Marc Cloutier, directeur des services économiques de la MRC
2. Suite à l'annonce de Bell Canada d'un investissement de 6.7 millions (plus de 3,000\$ par porte en Haute-Gatineau, faire une demande auprès de Bell pour l'installation d'une tour cellulaire près du lac Miller à Lytton.
3. Par l'intermédiaire de l'agente de développement de la municipalité, faire les démarches pour trouver le financement pour reconstituer un camp de bûcherons d'antan sur le terrain des chutes Quinn.
4. Développer la rivière Désert et Aigle pour des sentiers de partage de canot.

2018-03-72; DÉJEUNER RENCONTRE

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'organiser un déjeuner avec les membres de comité de diversification et de développement ainsi que les commerçants de la municipalité afin d'échanger avec eux sur certains sujets;

Ce déjeuner aura lieu le 7 avril 2018 à 8.00 heures au centre municipal

Adoptée à l'unanimité

2018-03-73; DEMANDE AU GOUVERNEMENT/INCITATIFS AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT QUE la Vallée de la Gatineau a un indice de vitalité très bas;

CONSIDÉRANT QUE les petites entreprises ne sont pas enclin à venir s'établir dans la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a de la main-d'œuvre spécialisée qui s'en va à l'extérieur étant donné le manque d'entreprises;

CONSIDÉRANT QUE s'il y avait des avantages tel que des crédits d'impôts ou autres, les compagnies seraient plus intéressées à s'établir dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander au premier ministre du Québec, Monsieur Philippe Couillard afin que le gouvernement mette en place des incitatifs pour que des entreprises s'installent en milieu rural, ce qui aiderait le développement des municipalités car l'indice de vitalité du territoire est très peu élevé;

Que copie conforme de cette résolution envoyée à Madame Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, à la MRC Vallée-de-la-Gatineau et aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau pour obtenir leur appui.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-74; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.00 h. la conseillère Marilyn Brunet propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice générale,